

6. AMÉLIORER LA MOBILITÉ SCOLAIRE

6.2.b. Mettre à disposition des dispositifs de stationnement pour vélos (adéquats) à proximité des établissements scolaires et sécuriser l'accès à vélo des écoles

<p><u>Description de l'action</u></p> <p>Offrir des dispositifs de stationnement confortables et rendre « cyclables » les abords d'écoles</p>	<p><u>Action(s) liée(s)</u></p> <p>2.1. Développer un réseau d'itinéraires cyclables communal 2.3. Multiplier les dispositifs de stationnement (adéquats) dans le centre urbain et les villages</p>
<p><u>Objectif(s) poursuivi(s)</u></p> <p>Améliorer l'accessibilité cyclable des écoles en offrant des dispositifs de stationnement de qualité et en offrant des cheminements cyclables (confortables et sécurisés)</p>	<p><u>Acteur(s) concerné(s)</u></p> <p>Ville de Leuze-en-Hainaut, Service Public de Wallonie (, Gracq)</p>
<p><u>Lieu(x) concerné(s)</u></p> <p>L'ensemble des établissements scolaires présents sur le territoire communal</p>	<p><u>Budget (estimation)</u></p> <p>Dispositifs de stationnement : €€(€€) (2.500 à 100.000 €) selon le nombre et le type de dispositif (100 €/arceau ; 250 à 1.000€/arceau couvert) Sécurisation des cheminements : €€€(€) (10.000 à 100.000 €) selon le type d'aménagement</p>
<p><u>Degré de priorité et période de mise en œuvre</u></p> <p>Priorité 1 et action à court terme (< 3 ans) : Etablissements secondaires, primaires Priorité 2 et action à plus moyen terme (< 5 ans) : Etablissement maternels</p>	<p><u>Source(s) et modalité(s) de financement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonds propres Commune - Service Public de Wallonie - Subsidés Service Public de Wallonie

6. AMÉLIORER LA MOBILITÉ SCOLAIRE

6.2.b. Mettre à disposition des dispositifs de stationnement pour vélos (adéquats) à proximité des établissements scolaires et sécuriser l'accès à vélo des écoles

Description concrète de l'action

Dispositifs d'accrochage

La Ville mettra à disposition des écoles de l'entité des dispositifs de stationnement de type « arceaux », et remplacera les dispositifs existants de type pinces-roues par des arceaux. Les arceaux seront idéalement couverts.

Les emplacements destinés au stationnement des vélos des enfants et/ou du corps enseignant pourraient être implantés dans un local au sein même de l'enceinte des établissements scolaires. Le cas échéant, il est toutefois nécessaire de garder quelques emplacements pour les parents.

Aménagements cyclables en voirie

La Ville (et la Région) veillera à garantir un bon accès cyclable des écoles. Pour ce faire, les voiries desservant les écoles seront rendues « cyclables » et seront idéalement intégrées au réseau d'itinéraires cyclables communal (tel que recommandé par ailleurs, cf. action 2.1.).

Les aménagements à réaliser dépendent principalement du type de voirie le long desquelles sont implantés les établissements scolaires (et de leur densité de trafic ; cf. action 2.1.).

Les principales recommandations sont reprises ci-dessous (le gestionnaire de voirie se référera également utilement aux guides repris ci-après) et concernent les environs immédiats des écoles :

- Pour les écoles implantées le long de voies de desserte locale, l'aménagement d'au minimum une bande cyclable suggérée est recommandée*. La mise en place d'une rue cyclable (ou d'une rue scolaire) doit également être envisagée ;
- Pour les écoles situées le long d'une voie de collecte, une piste cyclable marquée sera idéalement aménagée le long de la voirie. A défaut, elle comportera une bande cyclable suggérée ;

* Sauf si ces voies sont aménagées en zone résidentielle/de rencontre

Une attention particulière sera également apportée à l'accessibilité cyclable des écoles à une échelle plus large (village et entre villages dans une moindre mesure ; cf. fiche 2.1.b.).

Enfin, une attention devra être apportée à l'accessibilité des dispositifs d'accrochage depuis les cheminements cyclables.

6. AMÉLIORER LA MOBILITÉ SCOLAIRE

6.2.b. Mettre à disposition des dispositifs de stationnement pour vélos (adéquats) à proximité des établissements scolaires et sécuriser l'accès à vélo des écoles

Pour plus d'information

- Service Public de Wallonie (2009), « Guide de bonnes pratiques pour les aménagements cyclables »
- Service Public de Wallonie, IBSR, « Voie centrale banalisée »
- Service Public de Wallonie, IBSR (2012), « Les bandes cyclables suggérées »